



CHOIX CONCERNANT LA VENTE DE CRÉANCES

- Formulaire que doivent remplir le vendeur et l'acheteur d'une entreprise pour faire un choix conjoint en vertu du paragraphe 22(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* lorsque :
 - la totalité ou la presque totalité des biens utilisés dans l'entreprise au Canada du vendeur sont vendus,
 - la vente comprend toutes les créances de l'entreprise du vendeur, et
 - l'acheteur a l'intention de poursuivre l'exploitation de l'entreprise du vendeur.
- Deux copies dûment remplies du choix doivent être produites avec la déclaration de revenu de l'une ou l'autre des parties pour l'année de la vente.
- Lorsque le vendeur ou l'acheteur est une société de personnes, le choix doit être signé par un associé désigné et doit être accompagné d'une liste indiquant les nom, adresse et numéro d'assurance sociale, numéro de compte de la société ou numéro d'identification de la société, selon le cas, pour chaque associé.
- Se reporter aux bulletins d'interprétation IT-188 et IT-442 pour obtenir plus de renseignements.

N'INSCRIVEZ RIEN ICI

VENDEUR	Nom (en majuscules)	N.A.S., n° de société ou n° société de personnes
	Adresse	Bureau des services fiscaux
	Nom de la personne à joindre pour obtenir des renseignements additionnels (en majuscules)	Indicatif régional N° de téléphone

ACHETEUR	Nom (en majuscules)	N.A.S., n° de société ou n° société de personnes
	Adresse	Bureau des services fiscaux
	Nom de la personne à joindre pour obtenir des renseignements additionnels (en majuscules)	Indicatif régional N° de téléphone

CRÉANCES VENDUES

	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="font-size: small;">Date</td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> </tr> <tr> <td style="font-size: small;">Année</td> <td></td> <td style="font-size: small;">Mois</td> <td></td> <td style="font-size: small;">Jour</td> </tr> </table>	Date					Année		Mois		Jour
Date											
Année		Mois		Jour							
Date de la vente											
Valeur nominale des créances vendues qui ont été ou qui seront comprises dans le calcul du revenu du vendeur, à l'exclusion de celles qui ont déjà été radiées comme créance irrécouvrable	_____ \$										
Contrepartie versée par l'acheteur	_____ \$										
Vendeur : Déduire la valeur dans le calcul du revenu pour l'année d'imposition.	} Différence										
Acheteur : Ajouter la valeur dans le calcul du revenu pour l'année d'imposition.		_____ \$									

CHOIX ET ATTESTATION DE LA CONTREPARTIE VERSÉE

Par les présentes, nous _____ et _____
 (vendeur) (acheteur)

faisons un choix conjoint pour que l'article 22 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* s'applique et attestons conjointement que la somme indiquée ci-dessus a été versée par l'acheteur pour les créances que lui a vendues le vendeur.

VENDEUR	Signature du particulier, de l'agent autorisé ou de l'associé désigné	Titre	Date
ACHETEUR	Signature du particulier, de l'agent autorisé ou de l'associé désigné	Titre	Date

• **Compte tenu du paragraphe 69(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'attestation ci-dessus de la contrepartie versée lie le vendeur et l'acheteur.**